



## Renonciation Succession : délai recipissé et mise en demeure

-----  
Par Charly

Bonjour,

Ma question est peut être sotte et je suis consciente que les tribunaux sont submergés. Néanmoins, je ressens le besoin d'être rassurée.

Mon père est décédé avant l'été. J'ai envoyé le formulaire de renonciation de succession au TGI de Nanterre (tribunal le plus proche du dernier domicile du défunt) fin septembre/début octobre. Je n'ai toujours pas reçu le recipissé du juge actant ma décision.

Quel est le délai moyen pour le recevoir ? En attendant ce document, que dois je répondre aux créanciers qui me contactent ?

Car en effet, je viens de recevoir une mise en demeure d'un des créanciers (qui m'avait déjà contacté et à qui j'avais déjà répondu) qui me somme de payer la dette de mon père dans les 8 jours à venir.

Je pensais leur répondre en leur expliquant que j'ai renoncé l'héritage + joindre une copie de ma demande et du bordereau attestant l'envoi au tribunal..

Merci beaucoup pour vos réponses et votre aide.

-----  
Par chance

comme vous ne savez pas quand vous recevrez une réponse d'un juge, vous envoyez une lettre en recommandé avec accusé de réception aux créanciers pour les informer que vous avez fait une demande auprès du tgi pour renonciation de succession